



Réf: NCP GB8-27- GLIS –DOIs- CWR

28 juin 2019

NOTIFICATION

Nouveau projet approuvé sur les descripteurs pour la documentation *in situ* des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées

Chère Madame / Cher Monsieur,

Le Secrétariat a le plaisir d'annoncer l'approbation d'un nouveau projet relevant du Programme de travail sur le Système mondial d'information (GLIS) intitulé « Élaboration d'une liste de descripteurs internationalement reconnue pour la documentation des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées conservées *in situ* ».

L'objectif principal de ce projet d'un an est d'améliorer la sécurité alimentaire mondiale grâce à la conservation efficace et à l'utilisation accrue de matériel *in situ* provenant de plantes sauvages apparentées à des espèces cultivées, il permettra également de renforcer la capacité d'utilisation des informations à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable du ledit matériel. Le nouveau projet, financé par le gouvernement Allemand par l'intermédiaire du Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL), contribuera à la mise en œuvre des articles 17 et 5 du Traité international.

Grâce au projet, un langage international sera mis au point pour les données *in situ* relatives aux espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées pour permettre aux experts la collecte et l'échange de données provenant de différentes organisations nationales et internationales, d'instituts de recherche de pointe et d'autres organismes réputés posséder des données pertinentes. Le projet examinera les descripteurs existants et sollicitera des contributions au niveau mondial au moyen d'une enquête et de consultations avec des experts spécialisés dans différentes cultures et régions en vue de consolider et de promouvoir les normes mondiales dans ce domaine d'activité.

Le projet, qui sera opérationnel jusqu'en mai 2020, devrait avoir un effet positif à moyen et à long terme sur la conservation *in situ* des espèces sauvages apparentées à des espèces cultivées et autres plantes sauvages destinées à la production alimentaire, notamment dans des zones protégées. Il contribuera également à la mise en œuvre de l'article 6 sur l'utilisation durable des ressources phylogénétiques.

Pour toute requête ou demande d'informations complémentaires, veuillez contacter le Secrétariat du Traité international à l'adresse suivante:

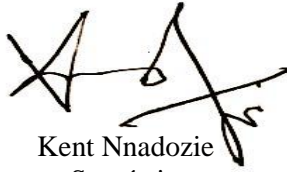
Kent Nnadozie
Secrétaire

Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
00153 Rome, Italie
PGRFA-Treaty@fao.org

../..



Je vous prie d'agréer, Madame/Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Kent Nnadozie', written in a cursive style.

Kent Nnadozie
Secrétaire

Traité International sur les ressources phytogénétiques
pour l'alimentation et l'agriculture